



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL N° 4/2021 **SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2021 A 20H.00** **SALLE DU CONSEIL COMMUNAL D'OLLON**

En regard des mesures sanitaires actuellement en vigueur, le Législatif peut siéger ce soir dans sa salle sise à l'Hôtel de Ville d'Ollon. La liste des présences fait office de document de traçage. Les membres du Conseil et de la Municipalité sont soumis au port obligatoire du masque. Le public et les représentants de la presse doivent présenter un certificat COVID et porter le masque.

Les consignes à observer durant la séance sont rappelées, à savoir que chaque intervenant.e muni.e de son masque se déplacera devant l'auditoire pour prendre la parole. La désinfection du pupitre et du micro sera effectuée par l'Huissière, après chaque passage, idem après celui des rapporteurs des commissions.

Après les salutations d'usage, Mme la Présidente ouvre la séance et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel. A son terme, celui-ci dénombre 52 présents, 1 arrivée annoncée en cours de séance et 16 excusés. A relever que suite à une démission le Conseil ne compte actuellement que 69 membres.

1. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente indique qu'une modification doit être apportée au point 2 prévu pour l'assermentation d'un nouveau Conseiller. En effet, en raison des abondantes chutes de neige enregistrées ces dernières 24 heures, M. Alain BAUDY qui devait prêter serment ce soir ne peut pas être présent car il doit assurer le déneigement des villages et hameaux des mi-monts. Pour le même motif, au point 8 la nomination d'un membre à la Commission de recours est aussi ajournée. Ces 2 points sont reportés au premier Conseil de 2022. Mme la Présidente Céline PINI propose que le point 8 soit maintenu pour procéder à la nomination d'un nouveau délégué à l'Association intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont.

L'Assemblée valide ces modification et accepte l'ordonnancement suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Reporté
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021

5. **Budget 2022 :** *Rapport de la Commission des Finances*
Préavis N° 2021/14 : Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements – Législature 2021 - 2026
Rapport de la Commission des Finances
Préavis N° 2021/15 : Règlement relatif à la perception d'une taxe de séjour – Modification de l'article 10, chiffre 4
Rapport de la Commission des Finances
Préavis N° 2021/16 : Adoption du volet stratégique du Plan directeur intercommunal Chablais Agglo
Rapport de la Commission des Zones
6. Rapport de la commission pour le postulat de M. Léonard FARINE intitulé "Villars, station de ski modèle dans le domaine de la gestion des déchets"
7. Rapport de la Commission pour le postulat de M. Emmanuel ESTOPPEY intitulé "Ollon – Villars s'engage pour le climat"
8. Nomination d'un délégué à l'Association intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont
9. Communications municipales
10. Propositions individuelles

2. Reporté

L'assermentation de M. Alain BAUDY est reportée à la première séance législative de 2022 au motif invoqué ci-avant.

3. Communications du Bureau du Conseil

- Mme la Présidente Céline PINI annonce qu'en sus des séances déjà planifiées en 2022, un Conseil communal sera convoqué pour le 11 février 2022. Elle indique que la date du 8 avril 2022 demeure en réserve.
- Mme la Présidente annonce qu'elle a reçu une lettre de démission de Mme Denise PASTOR et en donne lecture. Un déménagement et un nouveau défi professionnel sont à l'origine de son départ.

Son siège dans les rangs du parti UDC-PAI sera donc repourvu le 11 février 2022, comme indiqué au point 2.

- Mme la Présidente annonce également la démission de M. Sébastien MAILLARD en tant que délégué à l'Association intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont. En effet, sa nomination étant intervenue de manière quelque peu hâtive lors de la séance du mois d'octobre, il souhaite céder sa place à un Conseiller qui a manifesté de l'intérêt pour ce poste.

Mme PINI indique que ce changement interviendra au point 8.

- Suite au passage à la tarification horaire des indemnités des commissions, Mme la Présidente indique que le Bureau est en train de travailler à l'élaboration d'un mémo.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021

Avant de soumettre au vote le procès-verbal, Mme la Présidente signale qu'une coquille s'est glissée à la fin de la page 13 du projet envoyé par mail. Ainsi elle donne lecture du passage concerné où il faut lire : « ...dans le cas de figure où cet impôt est supprimé, (M. VALTERIO) ne voit pas pourquoi, on devrait obligatoirement augmenter les impôts des contribuables si, après 3 ans, il est constaté **que l'on ne s'en sort pas financièrement.** »

Mme la Présidente demande si un membre de l'Assemblée souhaite la lecture du procès-verbal ou lui apporter une modification. Aucune intervention n'étant enregistrée, Mme Céline PINI le soumet à l'approbation du Législatif qui l'accepte à main levée et à l'unanimité.

5. Budget 2022

M. Julien CORNAMUSAZ donne lecture du rapport de la Commission des finances qui, après avoir analysé les différents comptes, recommande au Législatif, à l'unanimité de ses membres présents, d'accepter les amendements retranscrits ci-après, avant de valider le budget 2022 établi par le Service des finances, à savoir :

- Modifier le compte 210.4050.00 « Droits de successions & donations » afin de porter à ce compte un revenu de Fr. 500'000.-- au lieu de Fr. 650'000.--, en diminution de Fr. 150'000.- suite à l'abandon de la perception de l'impôt communal sur les successions en ligne directe.
- Modifier le compte 220.4220.00 « Intérêts des titres & des placements » afin de porter à ce compte un revenu de Fr. 550'000.- qui correspond au même montant que l'année précédente.
- D'adopter le budget modifié du Service des Finances communales pour 2022 qui se présente de la manière suivante :

Total des charges	Fr.	53'619'300.--
Total des revenus	Fr.	52'372'200.--
Déficit	Fr.	1'247'100.--
		=====

M. le Syndic Patrick TURRIAN remercie la Commission des finances pour son travail consciencieux qui a permis de repérer au compte 220 - Service Financier, poste 4220.00 que le montant du revenu des titres et placements avait été oublié. Ce compte étant stable d'année en année, son provisionnement a échappé à la vigilance du Service des Finances. M. le Syndic se dit navré de cette erreur et s'en excuse ! Dès lors, il va de soi que la Municipalité accepte et recommande

d'approuver les modifications proposées par les 2 amendements de la Commission des finances.

Sauf opposition d'un membre du Conseil, Mme la Présidente indique qu'elle va lire uniquement les titres et les entêtes des comptes et propose que les interventions se fassent au fur et à mesure de la lecture.

180 – Transports publics – Cpte 180.3517.00 – Parts pour lignes de trafic régionales et communales

M. Olivier DUBI constate que ce compte augmente à nouveau cette année de Fr. 120'000.--. Il s'interroge quant au montant qui sera demandé l'année prochaine.

M. le Syndic Patrick TURRIAN répond que c'est un poste où la Commune a très peu d'influence, voire pas du tout. En effet, pour les lignes régionales, il explique que c'est une répartition qui est établie par le Canton et sur laquelle les Communes n'ont aucun moyen d'influence. Pour illustrer ses propos, M. le Syndic explique qu'Ollon, doit notamment payer une participation pour les bateaux de la CGN. L'Etat communique les montants à provisionner au budget et envoie une facture finale dans le courant de l'année. Pas moyen d'y déroger. Il indique que la volonté de la Municipalité est de maintenir une pression constante sur les transports publics afin de poursuivre l'amélioration des liaisons vers et sur notre Commune.

M. Olivier DUBI constate que c'est le poste lié à la desserte de MobiChablais qui augmente le plus.

M. le Syndic Patrick TURRIAN répond que cette augmentation va de pair avec l'introduction de nouvelles prestations sur le territoire communal. Il indique qu'il y aura des améliorations importantes, notamment des courses directes depuis Antagnes à destination de la gare d'Aigle. M. TURRIAN précise toutefois que la Commune n'est pas touchée financièrement par l'extension de MobiChablais sur Aigle et Yverne. Elle paiera effectivement davantage mais ce sera uniquement en regard de son propre essor. Une stabilisation des coûts devrait intervenir dans les années à venir. M. le Syndic fait remarquer que plus le nombre d'utilisateurs de MobiChablais augmentera plus les frais à charge de la Commune diminueront !

210 - Impôts – Compte 210.4050.00 - Droits de successions & donations

Comme évoqué lors de la lecture du rapport de la Commission des Finances, celle-ci propose un amendement sur ce compte dont la teneur est la suivante : *« modifier le compte 210.4050.00 « Droits de successions & donations » afin de porter à ce compte un revenu de Fr. 500'000.- au lieu de Fr. 650'000.-, en diminution de Fr. 150'000.- suite à l'abandon de la perception de l'impôt communal sur les successions en ligne directe »*

Mme la Présidente demande le vote de l'Assemblée qui accepte cet amendement à main levée et à l'unanimité.

220 – SERVICE FINANCIER – Compte 220.4220.00 - Intérêts des titres & des placements

A nouveau, comme évoqué lors de la lecture du rapport de la Commission des Finances, celle-ci propose un amendement sur ce compte dont la teneur est la

suivante : « modifier le compte 220.4220.00 « Intérêts des titres & des placements » afin de porter à ce compte un revenu de Fr. 550'000.- qui correspond au même montant que l'année précédente ».

Mme la Présidente demande le vote de l'Assemblée qui accepte cet amendement à main levée et à l'unanimité.

350 – Bâtiments – Compte 350.4271.38

M. Florian DAVEN constate que le loyer budgété pour ce compte était de Fr. 9'000.-- lors des deux années précédentes et passe à Fr. 24'000.-- pour 2022, soit une augmentation de Fr. 13'000.--. Il demande des explications.

Après quelques recherches et bien que ces données soient confidentielles, M. le Syndic est en mesure d'expliquer que c'est à la demande du locataire qui sous-loue une partie de l'immeuble que le loyer a été modifié. Il s'agit d'un bâtiment que la Commune a récemment acquis. Dans un premier temps, le bail à durée déterminée avait été reconduit, d'un commun accord, aux mêmes conditions que celui de l'ancien propriétaire. Par la suite, estimant que la Commune devait encaisser un juste prix pour l'objet en question, le locataire a demandé une augmentation de son loyer. Il est précisé que celui-ci quittera les lieux dans quelques mois, conformément à son bail.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet au vote le budget 2022 en tenant compte des deux amendements acceptés précédemment.

Ainsi, à main levée et à l'unanimité,

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

Tenant compte des deux amendements votés et acceptés suivants qui :

- modifie le compte 210.4050.00 « Droits de successions & donations » afin de porter à ce compte un revenu de Fr. 500'000.- au lieu de Fr. 650'000.-, en diminution de Fr. 150'000.- suite à l'abandon de la perception de l'impôt communal sur les successions en ligne directe.
- modifie le compte 220.4220.00 « Intérêts des titres & des placements » afin de porter à ce compte un revenu de Fr. 550'000.- qui correspond au même montant que l'année précédente.
- ♦ vu le budget 2022 daté du 8 novembre 2021 présenté par la Municipalité,
- ♦ entendu le rapport de la Commission des finances pour l'examen de cette affaire,
- ♦ considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'**ADOPTER** le budget modifié du Service des Finances communales pour 2022 qui se présente de la manière suivante :

Total des charges	Fr. 53'619'300.--
Total des revenus	Fr. 52'372'200.--
Déficit	Fr. 1'247'100.--
	=====

5. Préavis N° 2021/14 : Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements – Législature 2021 – 2026

M. Jean-François THEUBET donne lecture du rapport de la Commission des finances dont les conclusions corroborent celles du préavis municipal, à l'unanimité de ses membres votants.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée, ce qui permet à Mme la Présidente de soumettre ce préavis au vote.

Ainsi à main et à l'unanimité,

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- vu le préavis municipal N° 2021/14 ;
- entendu le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

de **FIXER** le plafond d'endettement brut pour la législature 2021 – 2026 à **Fr. 95'000'000.--**, risques pour cautionnements inclus.

5. Préavis N° 2021/15 - Règlement relatif à la perception d'une taxe de séjour – Modification de l'article 10, chiffre 4

M. Quentin RACINE donne lecture du rapport de la Commission des finances dont les conclusions corroborent celles du préavis municipal, à l'unanimité de ses membres votants.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée.

Après relecture des conclusions, Mme la Présidente Céline PINI soumet ce préavis au vote de l'Assemblée.

Ainsi délibéré et admis à main et à l'unanimité,

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° **2021/15**,
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'**ACCEPTER** la modification sollicitée en procédant à la modification du ch. 4 de l'article 10 du Règlement relatif à la perception d'une taxe de séjour,
2. de **FIXER** l'entrée en vigueur du nouveau règlement dès l'approbation du Canton.

5. Préavis N° 2021/16 : Adoption du volet stratégique du Plan directeur intercommunal Chablais Agglo

Mme Stéphanie GENOUD donne lecture du rapport de la Commission des zones dont les conclusions corroborent celles du préavis municipal, à l'unanimité de ses membres votants.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI remercie la Commission des zones pour son rapport. Il rappelle que ce plan stratégique doit également être adopté par les Communes d'Aigle et de Bex. M. le Municipal confirme que la remarque de la Commission relative à la mobilité douce a été enregistrée mais il souligne que ce plan a pour objectif de tirer les grandes lignes directrices de Chablais Agglo. Il n'est donc pas encore question de tracés définitifs, notamment pour les vélos. M. CROCI TORTI assure qu'il y a une volonté politique qui est affichée dans l'ensemble de l'Agglo pour développer le vélo, sur tous les plans, que ce soit pour se déplacer de manière professionnelle ou sportive. Selon ses dires, la région est un terrain de jeu extraordinaire pour cette pratique, tant en plaine qu'en montagne, et elle sera d'ailleurs mise en valeur, l'année prochaine, par les passages des Tours de Romandie et de France. Pour connaître les informations qui concernent la Commune d'Ollon, il invite les Conseillères et Conseillers à parcourir les pages 48 et suivantes du résumé du document original qui lui n'en compte pas moins de 900 !... Y figurent justement les grandes lignes stratégiques qui sont prévues pour le développement du Chablais dans son ensemble. Pour M. le Municipal il est important de rappeler qu'avec le côté valaisan c'est une seule et même région, au-delà des lois et manières de procéder qui diffèrent quelque peu de part et d'autre du Rhône. Tout comme notre Syndic, très actif au sein du Comité de Chablais Agglo, il est convaincu que cette régionalisation doit être un atout pour penser et avancer ensemble dans ce projet.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente relit les conclusions du préavis avant de les soumettre au vote.

Ainsi, à main et à la majorité évidente (un refus)

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2021/16,
- ayant entendu le rapport de la Commission des zones,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'**ADOPTER** le volet stratégique (partie II) du Plan Directeur intercommunal de Chablais Agglo.

M. Roberto VALTERIO demande à Mme la Présidente de communiquer le détail des résultats des votes précédents.

Mme Céline PINI lui indique que le Budget et les préavis 2021/14 et 2021/15 ont été acceptés à l'unanimité et que le préavis 2021/16 l'a été à la majorité évidente avec 1 refus enregistré.

6. Rapport de la commission pour le postulat de M. Léonard FARINE intitulé "Villars, station de ski modèle dans le domaine de la gestion des déchets"

M. Roberto VALTERIO donne lecture du rapport de la commission nommée pour statuer sur la prise en considération du postulat référencé en titre. Son contenu est reproduit ci-après, dans son intégralité.

« A. Introduction :

La commission a pris connaissance du postulat "Villars, station de ski modèle dans le domaine de la gestion des déchets", déposé et expliqué par Léonard Farine.

La commission dans son ensemble considère le sujet de la gestion et de la réduction des déchets sur le domaine de la station de ski de Villars louable et important, et souhaite donc le prendre au sérieux, avec un plan d'action.

B. Observations :

Au vu du timing restreint, il est relevé qu'il est difficile de mettre en place des solutions pour la saison de ski 2021/2022. La commission propose donc de voir le sujet sur le moyen/long terme, de rassembler les parties prenantes autour d'idées communes, et d'activer des améliorations concrètes pour la saison 2022/2023.

Il a tout d'abord été noté que la sensibilité générale au thème de la gestion des déchets a évolué de manière positive depuis de nombreuses années. Les déchets sur le domaine skiable étaient il y a une vingtaine d'années un véritable problème. Deux concierges ont reçu pour mission il y a une dizaine d'années de s'assurer que les poubelles mises à disposition sur le secteur du Col de Bretaye soient bien utilisées et rentrées la nuit dans le local à poubelles. Leur travail a beaucoup amélioré la situation, bien que le local à poubelles montre régulièrement des limites quant à son utilisabilité au vu de la quantité de déchets produite allant s'agrandissant.

Le tri des déchets est entré dans les mœurs et est devenu une habitude pour une majorité de la population. Des campagnes de prévention, d'information et de nettoyage ont été mises en place et diffusées sur le domaine par l'ONG environnementale Summit Foundation. Des poubelles ont été installées au départ et à l'arrivée de chaque remontée mécanique. Enfin, de nombreux acteurs sensibles au sujet des déchets se sont activés pour améliorer la situation par des actions personnelles.

Le déchet le plus facile à éliminer est celui que l'on n'a pas produit. La réduction des déchets est l'objectif essentiel.

C. Plan d'action développé en commission :

La commission s'est penchée sur le sujet de la gestion et de la réduction des déchets sur le domaine skiable de Villars et retient comme pertinentes les démarches suivantes :

- 1) Une lettre est adressée par la Municipalité aux restaurateurs du domaine skiable de Villars (cf. annexe A), afin de les sensibiliser au sujet du tri des déchets et les intégrer dans la réflexion d'une amélioration de la gestion des déchets.

Les restaurateurs sont invités à partager leur avis sur la question et les actions déjà mises en place par leurs soins ou qu'ils souhaitent pouvoir mettre en place.

Le courrier sera aussi l'occasion de montrer ce que la commune ne souhaite pas voir se reproduire durant la présente saison, même en cas de décision sanitaire contraignante qui entraînerait la réapparition du « Take Away » (cf. annexe B).

- 2) Accentuation de la sensibilisation envers les skieuses et skieurs via des slogans « Emportez vos déchets », notamment sur les panneaux lumineux et en divers points névralgiques de la station.
- 3) Durant le cours de la saison, la commune fait un état des lieux de la situation de la gestion des déchets sur le domaine skiable, afin de s'informer sur ce qui fonctionne déjà et ce qui devrait être amélioré.
- 4) A la fin de la saison, la commune réunit les restaurateurs pour faire un bilan sur le sujet de la gestion des déchets.
- 5) Organisation d'une table ronde en juin 2022, réunissant les différentes parties prenantes du projet :
 - Représentants de la commune
 - Les restaurateurs du domaine skiable de Villars
 - Télé Villars-Gryon-Diablerets SA (TVGD)
 - Summit Foundation
 - reCIRCLE.ch – Villars
 - Palace

Thèmes suggérés d'être abordés lors de cette table ronde :

- Présentation par reCIRCLE.ch de son concept de vaisselle réutilisable
- Présentation par TVGD et Summit Foundation de leur engagement pour un programme de durabilité
- Présentation par la nouvelle équipe du Villars-Palace de son concept de durabilité

Des idées concrètes d'amélioration seront suggérées par toutes les parties prenantes, afin d'améliorer tous ensemble le sujet de la gestion des déchets sur le domaine skiable.

- 6) Septembre 2022 : décisions d'améliorations concrètes annoncées pour la saison 2022/2023.

D. Prise de position de la commission :

A l'unanimité, la commission souhaite apporter un amendement dans le plan d'action proposé par le postulant afin de le rendre réalisable sur le moyen terme. Ainsi, le plan

d'action proposé par le postulant comportant 4 points est changé par les 5 points suivants :

1. Information par la Municipalité aux restaurateurs et sondage ;
2. Sensibilisation à la réduction des déchets durant la saison de ski ;
3. État des lieux, expériences tirées de la saison 2021/22 et bilan ;
4. Organisation d'une table ronde afin de préparer les futures saisons ;
5. Annonce des améliorations concrètes pour les saisons futures.

La conclusion du postulat est également modifiée de la sorte : Au vu de ce qui précède, il est demandé à la Municipalité d'étudier la faisabilité et le coût des divers points du plan d'action. Selon l'étude faite par la Municipalité, celle-ci optimisera le plan d'action, afin de viser une mise en œuvre d'une gestion efficiente et d'une réduction des déchets sur le domaine skiable dès la saison 2022/23. La commission encourage fortement la Municipalité à accomplir les points du plan d'action qui permettraient d'aller dans ce sens.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

A l'unanimité, la commission recommande au Conseil communal de prendre en considération le postulat avec amendement selon la formulation ci-dessus, et de le renvoyer à la Municipalité. »

Mme la Présidente Céline PINI ouvre la discussion sur ce rapport :

M. Philippe PASTOR, au nom de la Municipalité, dit prendre note du contenu du rapport de la commission et de ses prétentions. Il indique que le sujet sera repris durant l'été mais qu'il essaiera d'engager le dialogue déjà cet hiver avec les restaurateurs pour voir quelles mesures peuvent être prises pour aller dans le sens du postulat.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet au vote de l'Assemblée le rapport de la Commission qui est accepté, à main levée, par 46 oui et 6 abstentions.

7. Rapport de la Commission pour le postulat de M. Emmanuel ESTOPPEY intitulé "Ollon – Villars s'engage pour le climat"

Mme Corinne BORLOZ donne lecture du rapport de la commission nommée pour statuer sur la prise en considération du postulat référencé en titre. Son contenu est reproduit ci-après, dans son intégralité.

« En préambule, la commission a revu la procédure d'usage lorsque le dépôt d'un postulat est renvoyé en commission. Une consultation a été également faite auprès du service juridique du canton. Il en ressort que la commission réunie se doit de statuer si le postulat doit être pris en considération par la Municipalité ou non. Dès lors la commission s'est focalisée sur la forme et non sur le fond.

A la lecture des arguments et considérant que :

- la demande s'inscrit dans une dynamique cantonale désirée par le Conseil d'Etat
- que la demande ne va pas à l'encontre des droits de la Commune ou du Canton

- qu'il est du ressort de la Municipalité d'étudier les pistes possibles pour la mise en place d'un plan climat dans le cadre de ce que le Canton propose et met à disposition comme compétence.

A l'unanimité, la Commission déclare que le postulat peut être pris en considération et propose un renvoi immédiat à la Municipalité. »

Mme la Présidente Céline PINI ouvre la discussion sur ce rapport :

Mme la Conseillère Martine SCULATI-COTTET fait la déclaration ci-après, reproduite in extenso :

« La commission mandatée suite au postulat du Conseiller Emmanuel ESTOPPEY a rédigé un rapport demandant la prise en considération de ce dernier. Cependant, lors du dépôt du postulat, nous avons été surpris par la demande de renvoi en commission pour la prise en considération. Accepter un postulat n'engage en rien la Municipalité si ce n'est à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition. Un refus de renvoyer le postulat à la Municipalité pourrait laisser penser qu'elle n'est pas en mesure d'étudier la pertinence de l'élaboration d'un plan climat communal. Le groupe des Verts est convaincu que nos Municipaux sauront faire preuve d'une grande capacité d'analyse afin de déterminer la nécessité d'un tel plan. Nous espérons donc vivement que le Conseil suivra les recommandations de la commission. »

M. Quentin RACINE souhaite s'exprimer sur deux points. Premièrement, au sujet du renvoi en commission, il explique qu'en regard du dépôt très tardif du postulat, la réflexion était de donner la possibilité aux Conseillers de l'étudier avant de se forger un avis. De son point de vue, c'est ce qui a pu être fait en commission et il pense que ce n'est pas forcément une mauvaise chose. Deuxièmement, il dit se rallier aux propos de Mme la Conseillère SCULATI-COTTET en estimant que la Municipalité fait son travail pour élaborer des réflexions au niveau du plan climat. Pour cette raison, M. RACINE considère que ce postulat est inutile et il invite l'Assemblée à le refuser.

Mme Martine SCULATI-COTTET s'adresse à l'Assemblée en ces termes : « du point de vue économique, notre Commune est fortement impactée par les conséquences du dérèglement climatique. Le tourisme, la viticulture et l'agriculture souffrent déjà des aléas climatiques et les experts sont formels : les événements extrêmes vont se multiplier à l'avenir. Quel rôle la Commune est-elle prête à endosser ? quels sont les changements que nous devons amorcer pour répondre aux défis de demain ? est-ce que nous voulons être proactifs et ambitieux en agissant en amont pour assurer la viabilité de notre tissu économique et la protection de notre population ? Il est temps d'amorcer une réflexion commune et de s'inscrire dans une démarche anticipative en engageant un processus réflexif collectif et en analysant la situation et les enjeux communaux. Nous pouvons définir une stratégie, présenter des objectifs chiffrés, fixés des échéances et nous donner des moyens. Une stratégie transparente permettrait également de communiquer et d'informer la population. Les changements ne se feront pas sans l'adhésion des citoyens. Ces derniers doivent être partie prenante et s'engager à titre individuel. Il est donc indispensable de les impliquer à différents niveaux en leur présentant un plan clair auquel se référer. A l'heure où le Canton propose un programme de soutien en mettant à disposition des outils et des subventions, sommes-nous en mesure de refuser la mise en œuvre d'une politique climatique ambitieuse à l'échelle communale ? »

M. Léonard FARINE dit penser à la jeunesse. Il se remémore la sienne où le futur ne le préoccupait pas trop. Il se sentait sûr de lui et bien ambitieux. Aujourd'hui, il a l'impression que la jeunesse actuelle est confrontée à beaucoup d'incertitudes et que, s'il se réfère à des statistiques, de nombreux jeunes sont très préoccupés par les enjeux climatiques et l'avenir économique. A l'Assemblée, il s'adresse en ces termes : *« Beaucoup d'entre vous êtes dans l'agriculture, la viticulture ou dans le tourisme, qu'est-ce que cela va être dans quelques années ? »*. Revenant à la jeunesse, il la dit préoccupée et mécontente de constater que la COP26 (26e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP26)) qui s'est tenue à Glasgow n'ait rien apporté de concret. M. le Conseiller imagine que les jeunes se résignent en pensant qu'au niveau international c'est difficile de mettre des choses en place. En transposant cette question au niveau local et au fait que ce postulat a été rédigé par des personnes qui habitent et qui ont des enfants à Ollon, il dit : *« j'ai envie de demander à la Municipalité de réfléchir à qu'est-ce qu'on peut tous ensemble mettre en place pour qu'il y ait un plan commun, des idées communes, une vision pour les 15-20 prochaines années. Qu'est-ce que l'on fait avec les impacts qu'on aura sur le tourisme sur l'agriculture ou sur la viticulture ? »*. Si ce postulat venait à être refusé, M. FARINE exprime son ressenti par ces mots : *« je ne serai pas très bien avec mes enfants et les autres jeunes et je ne sais pas comment vous vous sentirez, mais je préférerais que l'on n'ait pas à devoir refuser une telle demande qui me paraît simple, pour que l'on ait au moins une vision. Je n'ai pas envie de me sentir comme les gens qui sont bien au-delà dans les sphères et qui disent « on a fait ce que l'on a pu mais on n'a pas pu faire mieux ! » »*.

M. Roberto VALTERIO, concernant l'intervention de M. Léonard FARINE, dit pouvoir y adhérer du point de vue de la responsabilité mais, pour le reste, il lui répond en ces termes : *« Maintenant, il y a la véritable portée de tout cela. Dans vos interventions, ce qui m'attriste personnellement, c'est que je me sens toujours pris en porte-à-faux parce que dans bien des cas c'est déplacé, c'est démagogique et pourtant je suis très sensible par rapport au développement durable. Je l'ai été bien avant que vous, les Verts, existiez et je prône vraiment la responsabilité individuelle à ce sujet »*. Reprenant les propos du Conseiller Quentin RACINE qui indiquait que la Municipalité agissait déjà dans ce sens-là, M. VALTERIO demande à cette dernière de s'exprimer et d'expliquer ce qu'elle a déjà entrepris. A son avis, cela permettrait à chacune et chacun d'être à même de juger de la pertinence de la demande qui est faite par le biais du postulat.

M. le Syndic Patrick TURRIAN indique que la Municipalité ne souhaite pas s'immiscer dans le débat, considérant qu'il s'agit d'une décision qui appartient au Conseil. Cependant, puisqu'elle est invitée à s'exprimer, M. le Syndic va s'en faire le porte-parole mais précise que son intervention est impromptue. Il rappelle que lors de la séance du 14 octobre dernier une communication a été faite au sujet du concept énergétique et du rapport des actions entreprises qui était, à ce moment-là, en cours de finalisation. Celui-ci a aujourd'hui été validé par la Municipalité avant d'être transmis au Canton. Ce rapport définit les lignes directrices concernant l'énergie au niveau communal. M. TURRIAN souligne par ailleurs que le Législatif a adopté, au cours de cette séance, le volet stratégique du Plan directeur intercommunal Chablais Agglo dans lequel est justement inséré ce concept énergétique, donnant ainsi une vision globale sur l'agglomération. Selon M. le Syndic, si le Conseil choisit de transmettre ce postulat à la Municipalité, celle-ci examinera la requête avec le bureau d'études qui a été mandaté pour élaborer ce concept mais il pourrait s'avérer que le travail ait déjà été fait dans ce cadre-là. Il précise également que, au printemps dernier, dès que le Canton a évoqué son subventionnement, le même

bureau a élaboré un plan climat.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Céline PINI propose de soumettre au vote les conclusions du rapport de la commission.

Mme Martine SCULATI-COTTET demande que le vote s'effectue à bulletin secret.

M. Roberto VALTERIO, afin de respecter l'art. 94 du règlement du Conseil, rappelle qu'une telle demande doit être appuyée par 5 Conseillères ou Conseillers.

Cette condition est aussitôt remplie par un levé de mains dans les rangs du groupe des Verts.

Constatant qu'il n'y a plus d'intervention souhaitée Mme la Présidente soumet au vote les conclusions du rapport de la Commission qui, à bulletin secret, par 23 oui, 27 non et 2 blancs, sont refusées. Par conséquent, le postulat de M. Emmanuel ESTOPPEY intitulé "Ollon – Villars s'engage pour le climat" ne sera pas transmis pour traitement à la Municipalité.

8. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont

Suite à la démission de M. Sébastien MAILLARD, annoncée au point 3, le parti PLR est appelé à proposer un remplaçant. Par la voix de son Président, M. Laurent PARIS, la candidature de M. Marc WULF est présentée.

Par applaudissements, l'élection du prénommé est entérinée.

9. Communications municipales

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI donne lecture de la communication municipale intitulée « *Démission de Mme Cécile WULF-PANCHAUD, coordinatrice sportive communale* »

Cette communication est annexée au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

10. Propositions individuelles

- M. Olivier DUBI fait part des inconvénients auxquels les habitants du quartier de Magnenèche sont confrontés depuis plusieurs mois. Selon ses propos, ceux-ci se retrouvent dans une impasse et une vraie galère depuis qu'il est interdit de circuler sur ce chemin de 7h.00 à 17h.00, en semaine. M. le Conseiller explique que, de ce fait, l'accès au quartier est compliqué et oblige les habitants à faire une multitude de détours. Par exemple, à midi, ils doivent remonter la route de la Distillerie jusqu'au chemin des Vergers alors que ces axes sont empruntés par de nombreux élèves qui rentrent manger à leur domicile et sur lesquels, de surcroît, le trafic

automobile est dense à cette heure. M. DUBI estime que, du point de vue de la sécurité, ce n'est pas ce qu'il y a de mieux. Il souligne également que les bus scolaires descendent le chemin des Vergers mais qu'ils n'empruntent pas celui de Magnenèche alors qu'il a justement été interdit à la circulation pour permettre leur passage. M. DUBI considère donc qu'il n'est pas normal d'imposer toutes ces contraintes aux habitants de ce quartier pour accéder à leur domicile. Il indique que, d'après ses calculs, pour beaucoup d'entre eux, cela impose de parcourir 2 kilomètres supplémentaires par jour, 200 fois par année, ce qui fait un total de 400 km/année, équivalant à 24 litres d'essence consommés « pour rien du tout », dicit M. le Conseiller. Celui-ci signale encore que depuis que le chemin de la Monnaie est en sens unique, lorsque les automobilistes arrivent du chemin de la Valerette, ils ne peuvent plus tourner à droite. Pour se rendre à la déchetterie, cela implique donc d'aller jusqu'au giratoire du Bruet pour rejoindre la route cantonale avant de la traverser pour se diriger vers la destination. La distance de ce détour est d'un kilomètre ! Il se demande aussi jusqu'à quand les bordiers du chemin des Grassures accepteront le trafic qui a fortement augmenté depuis ces nouvelles mesures.

M. le Municipal Gilbert FREYMOND répond que ce dispositif est à l'essai. Si M. le Conseiller DUBI le calcule en kilomètres, pour sa part, il mesurerait plutôt le risque potentiel d'accident. Il indique que ce plan de circulation a été mis en place il y a env. 3 mois et que, de son point de vue, il renforce la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Ainsi, il considère que *« s'il y a 500 mètres ou un kilomètre à parcourir en plus, ce n'est pas un gros problème »*.

M. le Municipal relate un accrochage auquel il a assisté sur le parking du collège, avant la mise en place de ce circuit, entre une voiture qui reculait et qui en a percuté une autre. Si un enfant s'était trouvé entre les deux véhicules, cela aurait eu de graves conséquences. Cet événement l'a convaincu d'agir avant qu'il arrive un problème. Pour en avoir parlé avec des parents, il indique que ces mesures leur donnent satisfaction. Ils apprécient de pouvoir amener leurs enfants à pied à l'école sans devoir sans cesse se mettre de côté dans les champs, ce qui est d'autant plus agréable lorsqu'ils ont une poussette. Selon M. FREYMOND, le vœu de la Municipalité est que le plus grand nombre d'élèves des Vergers d'Ollon se rendent à pied à l'école. Le dispositif a été mis en place pour sécuriser le cheminement des piétons mais pas pour embêter les gens d'Ollon. Il a été discuté avec la direction des écoles et dans le cadre du plan de mobilité qui est en cours d'élaboration en rapport avec la construction du nouveau collège.

M. DUBI estime aussi que la consommation de carburant est un point sensible à prendre en compte dans le contexte actuel.

M. le Municipal FREYMOND maintient sa position qui privilégie la sécurité des piétons à proximité du collège, par la mise en place d'un circuit à sens unique pour les parents qui viennent déposer leurs enfants en voiture.

M. Olivier DUBI rétorque que ces voitures viennent du chemin de la Monnaie mais que la situation qu'il décrit concerne le chemin de Magnenèche.

S'en suit des échanges entre M. le Municipal Gilbert FREYMOND et M. Olivier DUBI qui permettent à ce dernier d'expliquer dans le détail les détours que doivent entreprendre les habitants de Magnenèche pour sortir ou rejoindre leur quartier, en semaine. Pour eux, de son point de vue, il faudrait abolir cette interdiction de circuler au chemin de Magnenèche. Cela leur éviterait non seulement

d'importants détours mais aussi, comme dit au début de son intervention, de devoir emprunter un itinéraire très fréquenté par les élèves et les voitures.

En regard de toutes ces explications quant à cette problématique M. le Municipal Gilbert FREYMOND indique qu'il n'est pas en mesure d'apporter une réponse. Il prend note des éléments décrits et va se renseigner.

M. Olivier DUBI indique encore que les habitants de Magnenèche sont très mécontents de ces contraintes et qu'avant qu'ils entreprennent des actions pour le faire savoir, M. le Conseiller voulait en parler au Conseil.

- M. Julien CROCI TORTI sans s'être concerté avec M. DUBI apporte son soutien à l'intervention de ce dernier. Il confirme qu'effectivement cette situation est très contrariante pour les habitants de Magnenèche parce que la journée, en semaine, ils ne peuvent pas accéder directement à leur quartier, que ce soit depuis la Distillerie ou en venant depuis Villy. Il pense que décaler l'interdiction de circuler, vers la propriété de M. Michel ANEX, serait une solution pour laisser les bordiers emprunter le chemin de la Monnaie jusqu'à la première intersection pour qu'ils puissent monter le chemin de la Valerette et ainsi accéder à leur quartier. Habitant des lieux, M. le Conseiller reconnaît qu'il est fastidieux de devoir faire tous ces détours pour accéder à son domicile. Pour lui, face à ces contraintes, il est aisé de comprendre que les habitants de ce secteur montrent des signes d'exaspération. M. Julien CROCI TORTI concède que cela devient compliqué et, comme M. DUBI ce soir, il se fait leur porte-parole parce que les gens de l'endroit en ont marre !

M. Gilbert FREYMOND s'étonne que les véhicules ne puissent pas venir depuis la Distillerie.

M. Julien CROCI TORTI, assure que ce n'est pas possible.

M. Gilbert FREYMOND prend note de cette problématique et se renseignera.

- M. Roberto VALTERIO annonce que le lendemain de la séance, devant l'Hôtel de Ville d'Ollon, le SDIS Les Salines offrira le vin chaud à la population dans le cadre du Téléthon. Il invite donc chacun et chacune à venir partager un moment convivial.
- M. Olivier DUBI se dit très surpris d'avoir constaté que le Directeur du Centre des Sports et de la station de Villars, M. Sergei ASCHWANDEN, ait été le premier à se porter candidat à l'élection du Conseil d'Etat. Il se demande « *si cette personne va rester longtemps à Villars ? Est-ce qu'elle ne va pas partir à la première occasion ?* »

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI dit ne pas pouvoir répondre au nom de M. ASCHWANDEN et ne pas connaître ses projets d'avenir. Il indique que la Municipalité avait été informée de sa candidature et que si le PLR Vaudois l'avait choisi, il aurait bien évidemment dû quitter son poste. Tout ce que peut ajouter M. le Municipal c'est que M. ASCHWANDEN se plaît à Villars et qu'il montre beaucoup d'ambition pour la station.

M. Olivier DUBI remercie M. CROCI TORTI en indiquant qu'il n'attendait pas de réponse. C'était une simple réflexion en regard des postes que M. ASCHWANDEN occupe à Villars.

M. le Syndic Patrick TURRIAN intervient pour dire que le cumul des postes de directeur du Centre des Sports et de station est une volonté de la Municipalité et que celle-ci n'y dérogera pas ! Selon ses dires, la détermination est d'avoir un seul directeur qui s'occupe du Centre des Sports et de l'Office du Tourisme, car il a été considéré que, de cette manière, cela permet une vision globale. D'autre part, cette solution est moins onéreuse du point de vue salarial. Comme dit précédemment c'est un moyen efficient de travailler, notamment avec plus de personnel et cela permet d'avoir une meilleure dynamique.

M. Robert SCULATI demande confirmation que M. ASCHWANDEN est engagé pour un poste à 80 % ?

M. le Syndic Patrick TURRIAN répond comme suit : *« non on ne parle pas d'un poste à 80 %, on parle d'un poste à 150 % parce que les heures ne sont pas comptées ! »*

M. Robert SCULATI rétorque que M. ASCHWANDEN a aussi un mandat de député au Grand Conseil et qu'il préside la Fédération suisse de judo... Dixit M. le Conseiller *« avec tous ces mandats il faudrait plutôt parler d'un poste à 200 %, 25 heures par jour ! »*

M. le Syndic répond à M. SCULATI en ces termes *« vous faites une interprétation par rapport aux heures que font la plupart des employés qui ne sont pas des cadres. Les cadres, même au niveau communal, ne comptent pas leurs heures et on ne parle pas de 43 ou 45 heures par semaine mais bien de 60 heures au minimum »*. Il souligne que lorsque M. ASCHWANDEN siège au Grand Conseil ou dans les commissions, cela ne l'empêche pas de répondre, comme il l'a fait le soir où la commission des finances était réunie pour traiter du préavis sur la taxe de séjour. Il était alors plus de 19h.00 et le prénommé répondait par mail aux questions posées. Selon M. TURRIAN, il n'est pas rare également qu'il réponde à des courriels à 22h.00 ou durant le week-end. Les semaines de M. ASCHWANDEN avoisinent plutôt les 60 heures de travail que les 34 heures équivalant à un 80 % ! Quant à ses activités liées à la Fédération Suisse de judo, il les accomplit sur du temps pris sur sa vie privée. Pour M. le Syndic, M. ASCHWANDEN effectue les heures qui sont attendues d'un cadre comme lui.

La parole n'étant plus demandée et avant d'adresser les traditionnels vœux de fin d'année à l'Assemblée, Mme la Présidente Céline PINI annonce que selon la tradition, elle a confectionné des bricelets. Elle explique qu'elle les a préparés avec l'aide d'un collègue, patron d'une chocolaterie en Gruyère, qui a fabriqué spécialement les branches de chocolat qui garnissent la moitié des 160 pièces qu'elle s'est appliquée à rouler. C'est donc avec plaisir que Mme PINI distribue ses friandises dans de petits sachets individuels, hermétiquement fermé.

Dans un autre registre, Mme PINI invite les amateurs de théâtre à assister aux représentations de la troupe d'Antagnes dans laquelle, fait insolite à relever, jouent M. le Municipal FREYMOND, Mme la Présidente et Mme l'Huissière du Conseil.

Mme la Présidente Céline PINI souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et, en regard des fortes précipitations de neige qui sont en cours, leur recommande de faire preuve de prudence pour le retour dans leur foyer

A noter que le nombre de présents est resté à 52 car il n'y a pas eu de nouvelle arrivée en cours de séance, comme annoncé lors de l'appel.

La séance est levée à 22h.05

La Présidente :



C. Pini



La Secrétaire :



E. Jelovac



LA MUNICIPALITE

Ollon, le 6 décembre 2021 / PA

COMMUNICATION MUNICIPALE**Démission de Mme Cécile WULF-Panchaud, coordinatrice sportive communale**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

En date du 27 octobre dernier, Mme Cécile WULF-Panchaud, coordinatrice sportive communale, présentait sa démission, avec effet au 31 décembre 2021. La prénommée quittera son poste après 6 ans au service du sport et de la jeunesse de la Commune d'Ollon pour se réorienter professionnellement dans la région où elle réside désormais.

Son excellente connaissance du tissu local et ses compétences dans la politique sportive ont permis de développer plusieurs projets au service de la population boyarde. Olympiades interscolaires qui réunissent écoles privées et écoles publiques, Semaine Suisse Bouge ou encore l'organisation d'une offre d'Urban training sont les principaux éléments mis en place lors de son mandat. Très active au sein de la Commission Jeunesse communale, elle a également mis en place le « Jeudi Sport » qui permet à chaque jeune de venir pratiquer gratuitement une activité physique dans la salle de gym de Perrosalle. La Municipalité la remercie donc chaleureusement pour son implication et son dynamisme.

Notre Autorité va saisir l'opportunité de ce départ pour repenser le poste de l'intéressée. En effet, outre une personne en charge de la coordination sportive communale, la Commune doit également se doter d'une ou d'un responsable de l'organisation des activités scolaires, qu'elles soient sportives ou culturelles. Selon la répartition des tâches entre le Canton et les Communes, ces tâches actuellement effectuées essentiellement par un Doyen de l'école d'Ollon, doivent être reprises sous l'aide communale. Le départ à la retraite dudit responsable à l'été prochain est ainsi une opportunité pour réfléchir à la teneur du poste occupé par Mme WULF-Panchaud.

De plus, des discussions sont actuellement en cours pour évaluer les besoins de mettre en place une offre d'accueil pour la jeunesse boyarde.

Ainsi, la Municipalité souhaite se donner le temps avant de remettre au concours le poste de coordinatrice/coordonateur sportif, afin d'offrir le meilleur service possible, tant à l'ensemble de la population qu'à la jeunesse en particulier.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations respectueuses.

LA MUNICIPALITÉ